l'Organisation des Nations Unies et les organisations qui lui sont reliées à des postes consultatifs ou d'exécution, ou de mettre au point d'autres méthodes efficaces qui permettraient de satisfaire rapidement les demandes de personnel d'assistance technique, notamment en ayant recours à des comités nationaux;

4. Invite les gouvernements intéresses, compte tenu de leurs propres besoins, à appeler l'attention tant de leurs administrations que d'autres organismes susceptibles de fournir du personnel sur la valeur du service auprès des organisations internationales et, en vue de surmonter un obstacle sérieux au recrutement rapide, à envisager des mesures qui garantiraient les droits à l'ancienneté, les perspectives d'avancement, la réintégration et les droits à pension du personnel détaché pour affectation à des postes d'assistance technique.

948ème séance plénière, 15 décembre 1960.

1533 (XV). Confirmation des allocations de fonds au titre du Programme élargi d'assistance technique pour l'exercice 1961

L'Assemblée générale,

Notant que le Comité de l'assistance technique a examiné et approuvé le Programme élargi d'assistance technique pour les années 1961 et 1962,

1. Confirme les allocations de fonds suivantes, autorisées par le Comité de l'assistance technique, aux organisations qui participent au Programme élargi d'assistance technique, ces allocations étant couvertes par les contributions, les ressources générales et les rentrées au titre des dépenses locales:

Organisations participantes	Allocations
	Equivalent en dollars des Etats-Unis
Organisation des Nations Unies	8.806.838
Organisation internationale du Travail	4.274.019
A reporter	13.080.857

Organisations participantes	Allocations
	Equivalent en dollars des Etats-Unis
Report	13.080.857
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10.569.053
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	6.593.104
Organisation de l'aviation civile internationale	1.534.750
Organisation mondiale de la santé	6.912.445
Union internationale des télécommunications	804.465
Organisation météorologique mondiale.	636.622
Agence internationale de l'énergie atomique	768.704
Total	40.900.000

- 2. Souscrit à la décision du Comité d'autoriser le Bureau de l'assistance technique à allouer aux organisations participantes une somme non répartie de 162.162 dollars qui n'est pas comprise dans le total ci-dessus, et à apporter aux allocations les changements qu'il jugera nécessaires pour assurer autant que possible l'utilisation pleine et entière des contributions au Programme élargi, à condition que ces changements ne représentent pas, dans l'ensemble, plus de 3 pour 100 du montant total des fonds alloués aux organisations qui participent au Programme élargi;
- 3. Souscrit en outre à la décision du Comité d'autoriser les organisations participantes à reporter sur l'exercice 1962 la fraction des crédits alloués en 1961 qu'elles n'auront pas utilisée avant la fin de l'exercice.

948ème séance plénière, 15 décembre 1960.